

Séminaire de sensibilisation à la mobilité internationale

Le VIE et des financements pour stages d'internationalisation



VIE – dispositif national de RH soutenu par la Collectivité de Corse via l'ADEC

Dans le cadre de la politique d'internationalisation et de rayonnement économique de la Corse, l'ADEC finance les entreprises corses ayant recours au VIE:

- **ADEC – 80% du coût de la mission V.I.E la 1ère année, puis 50% la 2ème***
 - ***(sous réserve d'instruction du dossier)**
- **Limite maximum de 2 VIE par entreprise et par an**
- **Possibilité de pour les entreprises corses de mutualiser le VIE**

V.I.E est un dispositif public RH, visant à supporter le développement international d'une entreprise:

- Mission de 6 à 24 mois, renouvelable une fois dans la limite de 24 mois***

Quelles entreprises ?

- ▶ Entreprises de **droit français** disposant d'une personnalité morale et d'effectifs.
- ▶ Ayant 6 mois d'existence
- ▶ Présentant des garanties de solvabilité



Quels candidats ?

- ▶ Ressortissant(e)s de l'Espace économique européen*
- ▶ Agés de moins de 29 ans lors du départ en mission**
- ▶ n'ayant jamais réalisé de V.I.E et disposant d'un casier judiciaire vierge



Quels types de missions ?

- ▶ Tous types de missions de 6 à 24 mois
- ▶ Commerciale, Production, Financière, Administrative, Informatique, Marketing, Logistique, etc.



* Un candidat ne peut réaliser de VIE au sein d'un pays dont il a la nationalité ou dans lequel il était résident fiscal sur l'exercice précédent.

** L'âge n'a pas d'impact sur les prolongations de VIE.

*** Sauf USA et Suisse

▲ Cadre législatif du V.I.

Mission à l'étranger au sein d'une entreprise (V.I.E)
ou pour le compte d'une administration française (V.I.A)



- ✓ Partir de **6 à 24 mois**, selon les besoins de l'entreprise ou de l'organisme (MEAE, DG trésor, Business France....)



- ✓ Pas de contrat : le candidat signe **une lettre d'engagement** avec Business France (V.I.E) ou avec l'organisme pour le MEAE ou la DG Trésor (V.I.A)



- ✓ **Statut public protecteur**



- ✓ Sélection des candidats par les **entreprises** ou les **organismes**

▲ Les avantages du V.I.E pour l'entreprise

- ✓ Recrutement d'une ressource **compétente** et **motivée**
- ✓ Avantages **contractuels** et **financiers**
- ✓ Gestion **simplifiée** et **accompagnement** par Business France
- ✓ Aide à **la recherche** de candidats
- ✓ Conseils pour **l'obtention des visas** et **permis de travail**
- ✓ **Souplesse** de la formule : **durée modulable**, **8 pays possibles**, **séjours en France** (165 jours/an)

- ▶ Déductibilité des indemnités du résultat de l'entreprise (si la structure d'accueil est une filiale).
- ▶ Intégration des V.I.E au quota d'apprentis.

- ▶ Intégration du budget V.I.E dans un contrat d'assurance prospection Bpifrance Garanties Publiques.
- ▶ Prêt pour l'Export de Bpifrance : un prêt de 30 K€ à 5 M€ sans garantie (les montants supérieurs à 150 K€ sont accordés en complément d'un prêt bancaire).

▶ Subventions régionales

ADEC – 80% du coût de la mission V.I.E la 1^{ère} année, puis 50% la 2^{ème}* (indemnités versées au V.I.E, frais de protection sociale et de gestion, billet et transport des bagages aller – retour)

Sous réserve d'acceptation du dossier par les organismes gestionnaires (Régions, Bpifrance). Toute demande de subvention ou de prêt doit être sollicitée avant le démarrage de la mission V.I.E.

PREPARATION DE VOTRE PROJET

Choix du pays et de la ville d'affectation - Estimation du budget V.I.E - Identification de la structure d'accueil dans le pays



Votre espace client E-VIE: <https://e-vie.businessfrance.fr>

Un outil simple pour effectuer toutes vos démarches en ligne en toute autonomie.

1 PRÉPARER le projet

- ▶ Estimer votre budget V.I.E : <https://e-vie.businessfrance.fr/0/Devis/DevisPublic>
- ▶ Rechercher un CV
- ▶ Déposer et suivre une offre de mission

3 CONCRÉTISER le projet

- ▶ Lancer les démarches visa
- ▶ Remplir les conditions de sécurité
- ▶ Renvoyer le contrat signé
- ▶ Compléter la fiche de départ

5 MODIFIER la mission V.I.E*

- ▶ Déposer et suivre une demande de modification de contrat (prolongation, transfert)
- ▶ Lancer les démarches visa
- ▶ Remplir les conditions de sécurité
- ▶ Renvoyer l'avenant de contrat signé



2 SOUMETTRE le projet

- ▶ Déposer et suivre une demande d'affectation
- ▶ Consulter la documentation

4 SUIVRE la mission V.I.E

- ▶ Utiliser le tableau de bord
- ▶ Suivre les déplacements, congés du V.I.E
- ▶ Consulter la documentation

6 CLÔTURER la mission V.I.E

- ▶ Remplir le questionnaire d'évaluation

* Si nécessaire selon le pays d'affectation

▲ Les avantages pour le Volontaire

- ✓ Indemnité mensuelle de 1.400 € à 5.700 € non chargée 
- ✓ Couverture sociale de qualité
- ✓ Durée de mission validée pour la retraite de base
- ✓ Indemnité non imposable
- ✓ Congés payés 2,5 jours par mois travaillé 
- ✓ Voyage aller retour 
- ✓ 150 kg de bagages, frais de visas payés
- ✓ Prise en charge du logement : obligatoire dans quelques pays, sinon négociable avec l'entreprise
- ✓ Statut public protecteur 

▲ Les conditions à remplir



✓ Etre âgé(e) de 18 à 28 ans



✓ Etre Français(e) ou ressortissant d'un des états membres de l'E.E.E



✓ Etre en règle avec les obligations du service national de son pays



✓ Justifier d'un casier judiciaire vierge



✓ Ne pas avoir effectué un V.I.E ou un V.I.A auparavant

▲ Un V.I ... Quand ?



✓ Jeunes diplômés



✓ Etudiants en stage de fin d'études



✓ Après une expérience professionnelle



✓ A l'issue d'un stage ou d'une formation en alternance



Ce qui fera la différence : expériences à l'étranger, langues étrangères, adaptabilité, autonomie...

Plus de 70 % des V.I.E se voient proposer une offre d'emploi à la fin de la mission !

▲ Comment trouver une mission V.I.E ?

- ✓ En répondant aux offres déposées sur civiweb.com
- ✓ En visitant les sites des grandes entreprises, onglet « recrutement »
- ✓ En adressant une candidature spontanée aux entreprises
- ✓ Pendant ou à l'issue d'un stage, après une formation en alternance
- ✓ En participant à des Forums
- ✓ Via les réseaux sociaux : linkedIn, Facebook, Twitter
- ✓ Avec l'aide des Alumni, ou du ClubVI

▲ S'inscrire

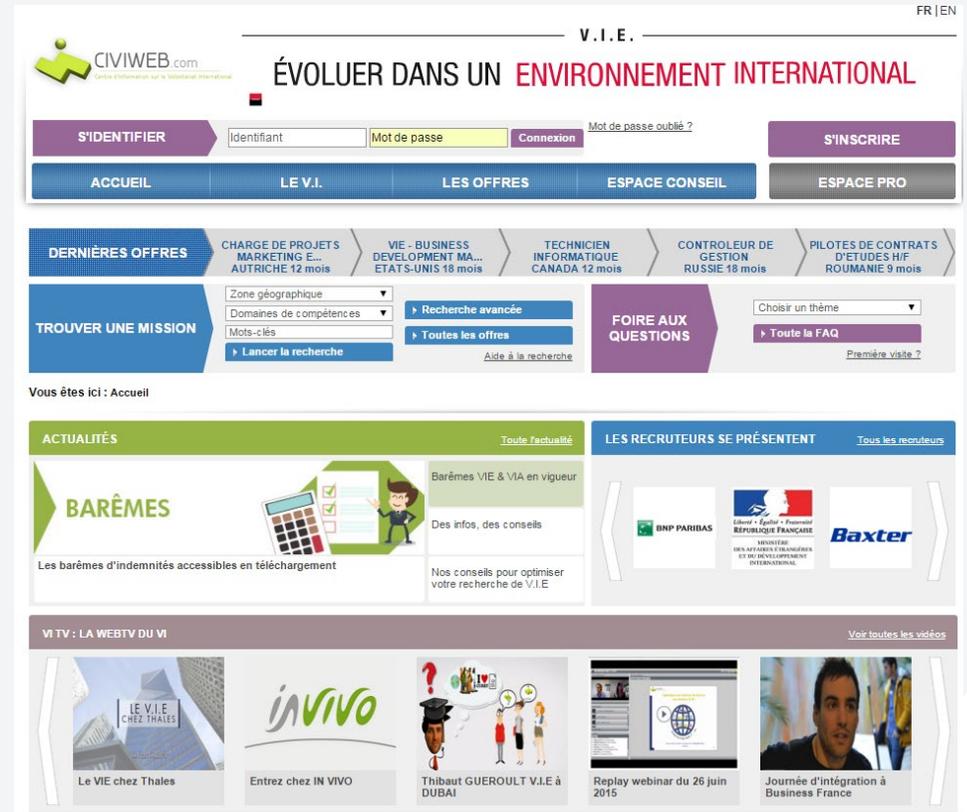
Une étape **obligatoire**
pour partir

✓ Candidater

- Saisir votre CV en ligne
- Etre visible sur la Cvthèque
- Consulter les offres

✓ S'informer

- Accéder à votre espace personnel
- Gérer vos alertes
- Actualités & témoignages



The screenshot shows the CIVIWEB.com website interface. At the top, it says "V.I.E." and "ÉVOLUER DANS UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL". There are navigation buttons for "S'IDENTIFIER", "ACCUEIL", "LE V.I.", "LES OFFRES", "ESPACE CONSEIL", and "ESPACE PRO". A search bar is visible with fields for "Identifiant" and "Mot de passe". Below the navigation, there are sections for "DERNIÈRES OFFRES" with various job listings, "TROUVER UNE MISSION" with search filters, and "FOIRE AUX QUESTIONS". The bottom section features "ACTUALITÉS" with a "BARÈMES" article, "LES RECRUTEURS SE PRÉSENTENT" with logos for BNP PARIBAS and Baxter, and a "VI TV : LA WEBTV DU VI" section with video thumbnails.

PATTU IMPRESAMONDU – dispositif d'aides en faveur de l'internationalisation

Les stages en entreprise à l'internationalisation :

L'aide est versée à l'entreprise sur la base d'un forfait de 6000 euros par stagiaire par an et par entreprise.

L'indemnité de stage versée par l'entreprise au candidat ne peut être inférieure à 800 euros nets mensuels.

Cette aide est mobilisée exclusivement sur la base d'un appel à projet annuel qui fixera les modalités de mise en œuvre de l'aide.

Le budget annuel consacré à cette mesure est fixé à 36 000 € correspondant à 6 stages par an.